

Département du Tarn

COMMUNE DE AUSSAC

Le Village 81600 AUSSAC
Tél/Fax : 05.63.55.42.17



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2020/03
PORTANT FERMETURE DE LA SALLE COMMUNALE
DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION
DU VIRUS COVID-19

Le Maire de Aussac, Laurent SIRGUE,

Vu l'arrêté du 16 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19,

Vu le décret N° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19,

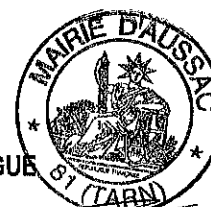
ARRÊTE

Article 1^{er} : la salle communale d'Aussac est fermée au public et à toutes activités regroupant du public jusqu'à nouvel ordre, sauf nécessité de service public.

Article 2 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et notifié aux associations.

Fait à AUSSAC, le 17 mars 2020

Le Maire,
Laurent SIRGUE



Affiché en mairie le 17 MARS 2020